



Animatrice référente

Solana VERA
TERRES INOVIA
07 61 82 30 33
s.vera@terresinovia.fr

Animatrice suppléante

Agathe PENANT
TERRES INOVIA
07 61 82 30 33
a.penant@terresinovia.fr

Directeur de la publication

Sébastien WINDSOR
Président de la Chambre
d'agriculture de région
Normandie

BSV consultable sur les sites
de la DRAAF, des Chambres
d'agriculture et des partenaires
du programme

Abonnez-vous sur
normandie.chambres-agriculture.fr

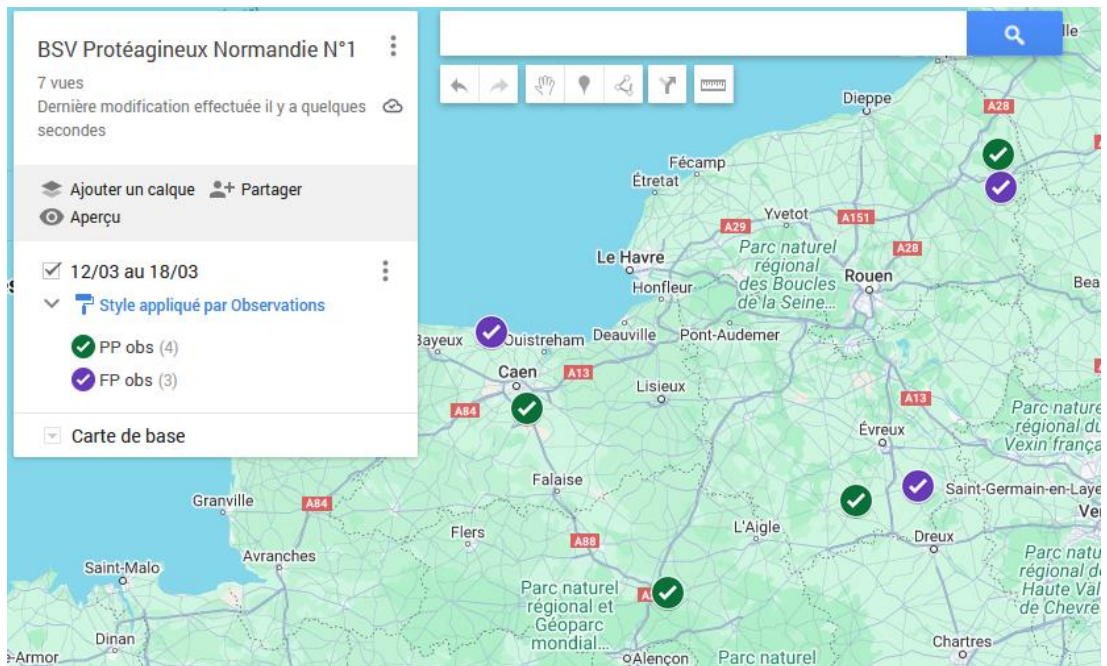
Action du plan Écophyto pilotée
par les Ministères en charge de
l'agriculture, de l'écologie, de
la santé et de la recherche avec
l'appui technique et financier de
l'Office Français de la Biodiversité

L'essentiel de la semaine

Les semis de pois et féveroles de printemps sont en cours dans la région Normandie.
A surveiller thrips et sitones sur les parcelles en cours de levée.

Le réseau d'observation

4 parcelles de pois de printemps et 3 parcelles de féveroles de printemps constituent actuellement le réseau BSV protéagineux en Normandie.



Pois de printemps et féverole de printemps

Stades

Les cultures sont en cours de semis cette semaine :

- Les parcelles de pois de printemps ne sont pas encore levées.
- Sur les 3 parcelles de féveroles de printemps : 2 parcelles ne sont pas levées et 1 parcelle est au stade 5 feuilles.

Sitone du pois (*Sitona lineatus*)



Observations

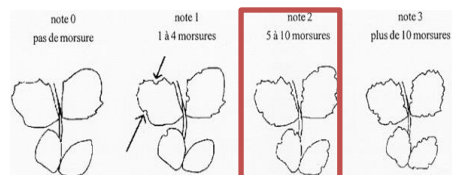
Le sitone n'est pas observé dans les parcelles du réseau cette semaine.

Période de risque

La période de risque pour le sitone s'étend **de la levée au stade 5-6 feuilles** pour le pois de printemps et la féverole de printemps.

Seuil indicatif de risque

Sur **pois de printemps**, le seuil indicatif de risque est atteint lorsqu'on dénombre **5 à 10 encoches** par plante sur les premières feuilles.



Sur **féverole de printemps**, le seuil de risque est atteint lorsque toutes les feuilles portent des encoches.

Analyse de risque

Le risque est faible

Les pois et féveroles de printemps ne sont pas encore levés. A surveiller dans les parcelles levées, et n'ayant pas atteint le stade 5 feuilles.

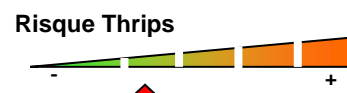
Leviers agronomiques et alternatifs

Soigner la qualité d'implantation : un pois ou une féverole semée dans de bonnes conditions se développe plus rapidement, et est plus à même de résister aux attaques des ravageurs.



Sitone sur pois de printemps

Thrips du lin et des céréales (*Thrips angusticeps*)



Observations

Les thrips ne sont pas observés dans le réseau cette semaine.

Période de risque

Pois de printemps : la période de risque pour le thrips s'étend de **la levée au stade 3 feuilles**. Il n'y a plus de risque au-delà de ce stade.

Il n'a jamais été observé de dégât de thrips sur **féverole de printemps**.

Seuil indicatif de risque

Le seuil indicatif de risque est atteint lorsque l'on dénombre **en moyenne 1 thrips par plante** sur un comptage de 10 plantes par parcelle.

Toutefois le thrips, même en grand nombre, n'engendre des dégâts importants que si les pois ont **une levée lente** liée notamment à de mauvaises conditions climatiques.

Analyse de risque

Le risque est faible

Les parcelles de pois de printemps ne sont pas encore levées. A surveiller dans les parcelles levées, et n'ayant pas atteint le stade 3 feuilles.


Leviers agronomiques et alternatifs

Soigner la qualité d'implantation : un pois semé dans de bonnes conditions se développe plus rapidement, et est plus à même de résister aux attaques des ravageurs.

Autres ravageurs

Des traces de présence d'oiseaux sont observées dans une parcelle de pois de printemps à AUNOU-SUR-ORNE (61).

Mesures prophylactiques

	<p>Méthodes alternatives : Des produits de bio-contrôle existent</p> <p>Des produits de bio-contrôles existent. Vous pouvez consulter la dernière note de service DGAL/SDQSPV listant les produits de bio-contrôle en cliquant sur ce lien: http://www.ecophytopic.fr/tr/réglementation/mise-sur-le-marché-des-produits/liste-des-produits-de-biocontrôle-note-de-service</p>
---	---

Résistance aux produits phytosanitaires

Des outils et informations sont disponibles sur le site Internet du réseau R4P (Réseau de Réflexion et de Recherche sur la Résistance aux Pesticides) de l'INRA : <https://www.r4p-inra.fr/fr/home/>.



Consultez les notes nationales Biodiversité



Les abeilles butinent, protégeons-les !

En présence de fleurs, l'arrêté en vigueur définit une contrainte horaire et précise la période pendant laquelle les produits autorisés devront être appliqués sur cultures attractives : 2 heures avant le coucher de soleil défini par l'éphéméride et 3 heures après.

[Cliquer ici pour télécharger la note d'information BSV-Abeille 2022](#)

[Cliquer ici pour avoir le détail des dispositions réglementaires \(site du Ministère de l'Agriculture\)](#)

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec :

DRAAF Normandie, Chambre d'Agriculture Régionale de Normandie, CA27, CA61, CA76, FREDON Normandie